

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-CF439

présenté par

M. Potier, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Écologie	120 000 000	0
Compétitivité	0	120 000 000
Cohésion	0	0
<b>TOTAUX</b>	120 000 000	120 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à investir 120 millions d'euros supplémentaires dans l'action « Transition agricole ».

La diversification des cultures, la montée pour l'allongement des rotations, les mélanges d'espèces ou de métaies, ou encore la production de biens issus de mentions valorisantes se heurtent souvent

à des problématiques de transports, de tri et de stockage singulières pour lesquelles les organisations d'infrastructures existantes ne peuvent répondre.

Le crédit d'aides à l'investissement proposé ici devra permettre aux coopératives d'utilisation de matériel agricole, aux groupes de développement, aux coopératives et autres organismes stockeurs d'atteindre leurs objectifs de valorisation de ces productions.

Cet amendement reprend l'un des axes développés dans les États Généraux de l'Alimentation, et notamment au sein de l'atelier 11.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, ce dernier :

- Annule 120 M€ de crédits au sein de l'action 04 du programme 363
- Afin d'abonder du même montant les crédits de l'action 05 du programme 362